

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

N° 2026.43

Objet : Demande de subvention auprès du
Département de Vaucluse au titre du dispositif
d'Accompagnement Global pour l'année 2027

Affiché le :

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le 03 septembre, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean AILLAUD, Charlotte KHALFAOUI, Amélie MEYSSON, Sophie LECROQ, Patrick BONNET, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Marie-Noëlle GUIGOU.

Votes : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

ABSENTS EXCUSES : Patrick ESPITALIER (procuration donnée à J. AILLAUD), Laurent GARCIA (procuration donnée à A. MEYSSON), Jean-Jacques MASSON (procuration donnée à C. KHALFAOUI),

ABSENTS : Edouard THOME, Janet GUEVEL TAVOLINI.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT - Directrice du CCAS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les dispositions relatives aux missions des Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi du Département de Vaucluse ;

Vu la politique départementale d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA ;

Vu la convention de partenariat 2026 entre le Département de Vaucluse, France Travail et le CCAS d'Apt relative à l'accompagnement global ;

Considérant que l'accès aux droits, l'insertion sociale et l'insertion professionnelle constituent des missions fondamentales du CCAS d'Apt ;

Considérant que l'évolution des situations de précarité met en évidence une imbrication croissante des difficultés sociales, administratives, familiales, de

santé, de mobilité, de logement ou de maîtrise des outils numériques, constituant autant de freins à l'accès à l'emploi durable ;

Considérant que la loi pour le plein emploi renforce la coopération entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de l'action sociale afin de proposer des parcours coordonnés et adaptés aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Considérant que le dispositif d'accompagnement global permet d'associer de manière simultanée et coordonnée l'expertise d'un conseiller de France Travail et celle d'un travailleur social afin d'agir conjointement sur les freins professionnels et sociaux à l'emploi ;

Considérant que cette approche favorise la sécurisation des parcours d'insertion des demandeurs d'emploi, qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou non, par la mise en œuvre d'un accompagnement intensif et personnalisé ;

Considérant que le CCAS d'Apt est pleinement identifié comme acteur de proximité de l'accompagnement social sur le territoire communal et dispose de compétences reconnues en matière d'accueil, d'accompagnement social, d'accès aux droits et de coordination partenariale ;

Considérant que la participation du CCAS à ce dispositif contribue à renforcer la complémentarité des interventions entre les services sociaux, les acteurs de l'emploi, les partenaires institutionnels et les dispositifs d'insertion du territoire ;

Considérant que le dispositif permet également de mobiliser les ressources locales afin de lever les freins périphériques à l'emploi tels que la mobilité, la garde d'enfants, l'accès aux démarches administratives ou encore les difficultés budgétaires et sociales ;

Considérant que l'action mise en œuvre par le CCAS s'inscrit dans les orientations du Réseau pour l'Emploi, du Pacte des Solidarités ainsi que du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi ;

Considérant que le maintien de cette action nécessite la mobilisation d'un professionnel du travail social spécifiquement dédié à cette mission et entraîne des coûts de fonctionnement et de personnel pour l'établissement ;

Considérant que le Département de Vaucluse soutient financièrement cette action dans le cadre de sa politique d'insertion et lance chaque année un appel à projets ou une campagne de financement dédiée à l'accompagnement global ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt du CCAS et des habitants du territoire de poursuivre cette action en sollicitant le concours financier du Département de Vaucluse pour l'exercice 2027 ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Approuve la poursuite de la mise en œuvre par le CCAS d'Apt du dispositif d'accompagnement global en partenariat avec les services du Département de Vaucluse et de France Travail pour l'année 2027.

Autorise Monsieur Le Président du CCAS à présenter auprès du Département de Vaucluse un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'accompagnement global pour l'exercice 2027.

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération figurant dans le dossier de demande de subvention et de solliciter l'aide financière possible auprès du Département de Vaucluse.

Autorise Monsieur le Président du CCAS, ou Madame la Vice-présidente agissant par délégation, à signer tout document, convention, avenant, demande de versement, bilan ou pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Précise que les recettes correspondantes seront inscrites au budget du CCAS.

Mande Monsieur Le Président et la Directrice du CCAS, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS

Ingrid HARSCOET



La Vice-Présidente

Charlotte KHALFAOUI

